

Bilan gaz à effet de serre 2014 L'Oréal

Depuis 2007, un Bilan gaz à effet de serre (Bilan GES) est réalisé pour l'ensemble des activités du Groupe L'Oréal. Ce Bilan est réalisé conformément aux règles du *GHG Protocol*, reconnues internationalement.

En 2015, le Groupe a réactualisé le calcul de son empreinte carbone portant sur l'activité 2014. L'étude montre que l'étape la plus impactante en termes d'émissions de gaz à effet de serre est la phase d'utilisation, chez le consommateur, lorsque ce dernier utilise de l'eau chaude. Elles représentent 53 % de la totalité des émissions liées à l'activité du Groupe.

Émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1)

Les émissions directes de gaz à effet de serre de L'Oréal proviennent de la consommation de gaz et de fioul de l'ensemble des sites du Groupe (production, distribution, administration et recherche).

Les calculs sont fondés sur des données spécifiques :

- pour chaque source d'énergie (gaz naturel, fioul), L'Oréal multiplie la consommation énergétique par le facteur d'émission pertinent ;

- pour le gaz et le fioul, L'Oréal applique les facteurs d'émission recommandés par le protocole GHG.

Le total de ces émissions est de 65 126 tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂).

Émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 2)

Les émissions indirectes de gaz à effet de serre de L'Oréal proviennent de sa consommation d'électricité et d'énergie fournies par les réseaux de chaleur de l'ensemble des sites du Groupe (production, distribution, administration et recherche).

Les calculs sont fondés sur des données spécifiques :

- pour chaque source d'énergie (vapeur, électricité, réseau de chaleur), L'Oréal multiplie la consommation énergétique par le facteur d'émission pertinent ;

- pour l'électricité, le Groupe utilise le facteur d'émission du fournisseur local, si celui-ci est disponible. Dans le cas contraire, il applique le dernier facteur fourni par l'Agence internationale de l'énergie ;

- pour la vapeur et les réseaux de chaleur, le Groupe utilise le facteur d'émission donné par les fournisseurs.

Le total de ces émissions est de 133 135 teqCO₂.

Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3)

Les quantités des émissions de CO₂ des différents postes du scope 3 sont de 7 235 milliers de tonnes équivalent CO₂ et se décomposent comme suit :

En amont :

1. Produits et services achetés : 1 694 kilotonnes (kt)
 2. Biens d'équipement : 90 kt
 3. Activités impliquant une consommation de combustible ou d'énergie (celles qui ne sont pas incluses dans les émissions des scope 1 et scope 2) : 23 kt
 4. Transport et distribution en amont : 121 kt
 5. Déchets générés par les sites : 96 kt*
 6. Déplacements professionnels : 291 kt
 7. Déplacements domicile-travail des salariés : 113 kt
 8. Actifs loués en amont : 0 kt
- Autres émissions en amont : 11 kt

* Pour 2015, la catégorie « Déchets générés par les sites » est estimée à 91 kt.



En aval :

- 9. Transport et distribution en aval : 246 kt
 - 10. Traitement des produits vendus : 0 kt
 - 11. Utilisation des produits vendus : 3 974 kt
 - 12. Traitement des produits vendus en fin de vie : 411 kt
 - 13. Actifs loués en aval : 0 kt
 - 14. Franchises : 37 kt
 - 15. Investissements : 108 kt
- Autres émissions : 20 kt (activité de Chimex, qui a fait son propre Bilan GES)

Les estimations de quantités de CO₂ sont réalisées avec des facteurs d'émission qui intègrent tous les gaz à effet de serre.

Les émissions biogéniques de CO₂ sont de 189 357 teqCO₂. Elles correspondent aux émissions d'une installation de biométhanisation utilisant des déchets organiques pour fournir les énergies (électricité et chaleur) utilisées par l'usine de Belgique (9 661 teqCO₂), aux émissions liées à la consommation de bois dans plusieurs sites (3 488 teqCO₂) et aux émissions biogéniques de la dégradation des produits rejetés par leurs utilisateurs (176 208 teqCO₂).

Les facteurs d'émission employés sont issus de bases de données (Agence internationale de l'énergie, ecoinvent, Association Bilan Carbone).

Concernant l'utilisation des produits, certaines marques, comme Garnier, sensibilisent leurs clients aux écogestes leur permettant de réduire leur consommation d'eau chaude, ou au geste de tri dans la salle de bains.

* Pour 2015, la catégorie « Déchets générés par les sites » est estimée à 91 kt.

LES QUATRE PILIERS DU PROGRAMME

SHARING BEAUTY WITH ALL

La stratégie bas carbone de L'Oréal est au cœur de son programme de développement durable, *Sharing Beauty With All*, lancé en 2013. Intégré à l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe, ce programme repose sur quatre piliers :

- Innover durablement, pour réduire l'empreinte environnementale des produits et des formules ;
- Produire durablement, pour réduire l'empreinte environnementale des usines et des centres de distribution, en particulier leur empreinte carbone ;
- Consommer durablement, pour offrir au consommateur la possibilité de faire des choix de consommation durable ;
- Partager notre croissance avec les parties prenantes internes et externes (communautés, fournisseurs et salariés).

Pour en savoir plus :

- www.sharingbeautywithall.com/fr
- @LOrealCommitted ●